

DANS CE CADRE	Académie :	Session :
	Examen :	Série :
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
	Epreuve/sous épreuve :	
	NOM	
	(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	
NE RIEN ÉCRIRE	Prénoms :	n° du candidat
	Né(e) le :	
	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)	
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE		

A partir de vos connaissances et du document 1 (page 3), répondez aux questions suivantes :

1- Quel est le poste de consommation qui a connu la plus forte baisse en août 2003 ? Précisez le taux.

2- Comment expliquez-vous cette baisse ?

3- Quels sont les autres produits qui se sont très mal vendus en août ?

4- Qu'appelle-t-on consommation ?

5- Qui sont les principaux consommateurs ?

CAP FLEURISTE	50 31218	SUJET	Session 2004
EP3 / Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles	Durée : 0 H 40	Coef. : 2	Page 1/6

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

6- Grâce à quoi, les ménages peuvent-ils consommer ?

7- Le ménage est une catégorie d'agents économiques. Citez les autres.

8- Comment s'appelle la part du revenu qui n'est pas consacrée à une consommation immédiate ?

Examen : CAP Fleuriste	Code : 50 31218	Session 2004
Epreuve EP3 : EEJS	Durée : 40 min	Coefficient : 2
		Sujet : 2/6

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

Document 1

Effondrement de la consommation en août

LA consommation des ménages français en produits manufacturés s'est effondrée en août (- 2,7 %), peut-être à cause de la canicule, enregistrant sa plus forte chute mensuelle depuis novembre 1996 et faisant craindre à certains économistes que la France ne rejoigne plusieurs de ses voisins dans la récession.

En juillet, la consommation des ménages français avait résisté (+1,1 %). En glissement annuel, cette consommation recule de 1,7 % au mois d'août, là aussi la plus forte chute depuis septembre 1997, selon les résultats communiqués hier par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

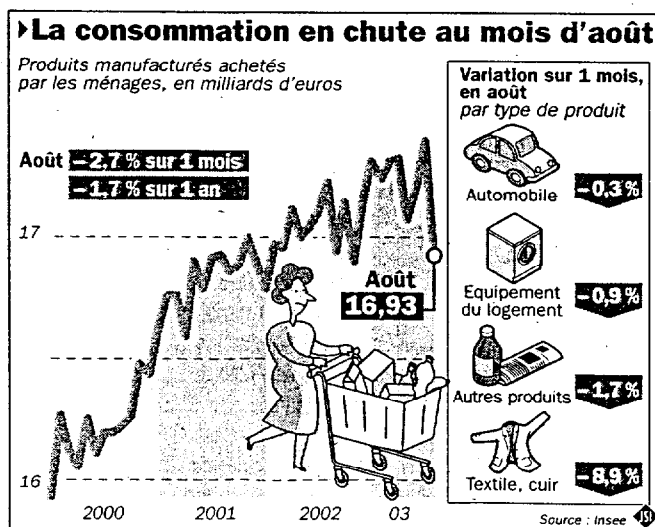
Le chef du département de la conjoncture à l'INSEE, Michel Devilliers, a souligné que ce recul « s'explique par deux éléments : la poursuite de la stagnation du marché automobile (- 1,4 % en juillet, - 0,3 % en août), et la très forte baisse des ventes dans le textile-habillement (- 8,9 % en août), un secteur toujours très fluctuant ».

Effet canicule

Pour l'ensemble des économistes, la canicule d'août a joué un grand rôle dans cette situation. « La terrible vague de chaleur a dissuadé les gens d'aller faire du shopping », constate Nicolas Sobczak, de Goldman Sachs. La désaffection de la

clientèle pour les achats de vêtements en est le signe principal, pour ces économistes : la chute de la consommation de vêtements contribue à elle seule pour 1,6 % dans la chute de la consommation en produits manufacturés du mois d'août.

M. Devilliers estime quant à lui que la canicule « aura peut-être eu un impact sur la consommation de produits manufacturés, mais difficile à mesurer ». Il s'attend plutôt à un impact sur la consommation alimentaire, mais « avec des effets qui se compensent globalement : plus d'eaux minérales, de glaces et de yaourts, mais moins de viandes, d'alcool et de chocolat ».



LA VOIX DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2003

Examen : CAP Fleuriste	Code : 50 31218	Session 2004
Epreuve EP3 : EEJS	Durée : 40 min	Coefficient : 2
		Sujet : 3/6

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

A partir de vos connaissances et du document 2 (page 6), répondez aux questions suivantes .

1- De quel contrat s'agit-il ?

2- Quelles sont les parties contractantes ?

3- Quelle est la durée du contrat ?

4- Quelles sont les obligations de l'employeur ?

Examen : CAP Fleuriste	Code : 50 31218	Session 2003
Epreuve EP3 : EEJS	Durée : 40 min	Coefficient : 2
		Sujet : 4/6

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

5- Quelles sont les obligations de l'apprenti ?

6- Citez trois autres contrats de travail,

7- Citez le tribunal compétent pour régler un conflit entre un employeur et son salarié.

8- Quel est le rôle du règlement intérieur ?

9- Quelle est la durée légale hebdomadaire de travail ?

Examen : CAP Fleuriste	Code : 50 31218	Session 2004
Epreuve EP3 : EEJS	Durée : 40 min	Coefficient : 2
		Sujet : 5/6

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

Document 2



Ministère de l'emploi et de la solidarité

CONTRAT D'APPRENTISSAGE ou déclaration

article L. 117-1 et suivants du Code du travail

Type de contrat 1.2



N° 10102 + 02 FA 13a

L'employeur
 Nom et prénom ou dénomination: DE FLEURS EN FLEURS
 Adresse de l'établissement d'exécution du contrat: 2 bd Louis XIV 59800 LILLE
 Nom et adresse de la caisse de retraite complémentaire de l'apprenti: _____
 Convention collective applicable: convention collective nationale de fleuriste

Déclaration n°: _____
 N° SIRET de l'établissement d'apprentissage: 99720040100016
 Code APE: _____
 Téléphone: 0320477269
 Télécopie: 0320477856
 Nombre de salariés: 2
 Secteur d'activité: 2

L'apprenti
 Nom et prénom: DEHOUCK Sophie
 Adresse: 117 rue de la Poste 59000 LILLE
 Dernière classe fréquentée: terminale CAP Fleuriste
 Intitulé du diplôme le plus élevé obtenu: CAP Fleuriste

Sexe: 2 Nationalité: 1
 Date de naissance: 12/05/1985
 Lieu de naissance: LILLE
 Téléphone: 0320462815

APPRENTI MINORÉ
 Nom, prénom, adresse et qualité du représentant légal: _____
 Nom et adresse de l'organisme où est versé son salaire: N° de compte: _____

Niveau de formation actuel: 15
 Diplôme le plus élevé obtenu: 15
 Situation avant l'apprentissage: 1

Le contrat et la formation

Dates du contrat: Début 01/07/2003 Fin 30/06/2005
 Diplôme ou titre préparé et spécialité: BP Fleuriste
 CFA 68 rue STEPHANIE 59000 LILLE
 Nom et adresse du CFA: _____
 Nom, prénom, qualification (diplôme, expérience professionnelle) du maître d'apprentissage: Mireille Vasseur Fleuriste BP Fleuriste
 Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers: oui non

Durée du contrat: 24 mois
 Durée hebdomadaire de travail: 35 H/sem.
 Salaire mensuel à l'embauche: 447 €
 Niveau du diplôme préparé: 15
 Type d'exonération: Loi de 1979 Loi de 1987

SALAIRE (voir notice - cadre H) (Utiliser la partie droite du tableau ci-dessous en cas de changement de classe d'âge en cours d'année).
 *Préciser s'il s'agit du SMIC ou du SMC (salaire minimum conventionnel)

1 ^{re} année du 01-07-03 au 30-06-04	: 41. % du SMIC du	au % du
2 ^e année du 01-07-04 au 30-06-05	: 49. % du SMIC du	au % du
3 ^e année du au	: % du	au % du

AVANTAGES EN NATURE À DÉDUIRE DU SALAIRE BRUT: Nourriture F Logement F Total par mois F

Les soussignés s'engagent à respecter les obligations du Code du travail et le cas échéant de la Convention collective.

Signature de l'employeur

Signature de l'apprenti

Signature du représentant légal

Fait à Lille le 28-07-03

CADRES RÉSERVÉS

N° d'habilitation du CFA (le cas échéant)
 N° d'ordre du contrat donné par le service instructeur
 Cachet du CFA

N° RNE du CFA: 16418118816
 Date du visa du contrat: 29/06/2003
 Code du diplôme préparé: _____
 Code de la spécialité préparée: _____
 Début du cycle normal de formation: _____
 Nombre d'heures de formation assurées sous la responsabilité du CFA par année de formation:
 1^{re} année du 1-7-03 au 30-06-04: 460 heures
 2^e année du 1-7-04 au 30-06-05: 460 heures
 3^e année du au heures

Service d'enregistrement
 J Date de l'acceptation du contrat
 Date de l'embauchement (entre le 01/07 et le 31/08)
 Numéro de l'implémentant

Article 78-17 du 6 janvier 1975 relatif à l'apprentissage aux métiers et aux études applicables aux personnes privées. Le garant un des 3 axes: For. (formation) pour les demandeurs d'emploi inscrits à la direction départementale du Travail et de l'Emploi. Service d'enregistrement: DDT/EP. SPT/EP. Transport.

Valoir 1 destiné au service d'enregistrement

Examen : CAP Fleuriste	Code : 50 3128	Session 2004
Epreuve EP3 : EEJS	Durée : 40 min	Coefficient : 2
		Sujet : 6/6